SE FORMER, ÉVOLUER, SE RECONVERTIR

Fiche mémo formation des agents SNCF — CPF, formation sur temps de travail, projet de transition professionnelle

À JOUR AU 22 OCTOBRE 2026

Attention : ce mémo est un condensé. Seule la réglementation fait foi.
Un principe vaut pour toutes les démarches : **fais ta demande par écrit** (mail daté ou lettre recommandée), **garde une copie** et **note la date de réception** — c'est elle qui fait courir les délais de réponse de l'employeur.

LE CPF, TON COMPTE À TOI

C. trav. L. 6323-1 et s.

- **500 € par an** si tu travailles au moins à mi-temps, dans la limite de **5 000 €**. Sans diplôme de niveau CAP : **800 €/an**, plafond 8 000 €.
- Les droits te suivent toute ta carrière, même si tu changes d'employeur : **l'entreprise ne peut pas les utiliser sans ton accord**.
- **Hors temps de travail** : tu n'as besoin d'aucune autorisation et tu n'as pas à informer ta hiérarchie.

CE QUI A CHANGÉ EN 2026 NOUVEAU

- **Reste à charge porté à 150 €** par formation depuis le 2 avril 2026 (décret 2026-234). Il n'est pas dû si l'employeur abonde ton compte.
- **Loi de finances 2026** : bilan de compétences plafonné à **1 600 €** ; permis B réservé aux salariés avec cofinancement (employeur, région…). Les permis poids lourds et transport de personnes restent finançables sans plafond.

CONSEIL CGT — GARDE UNE TRACE

Demande écrite, copie conservée, date de réception notée : c'est elle qui fait courir les **30 jours** dont dispose l'employeur pour répondre.

FORMATION SUR TEMPS DE TRAVAIL

C. trav. R. 6323-4

- Demande écrite à l'employeur **60 jours avant** le départ (formation de moins de 6 mois), **120 jours** au-delà.
- Il a **30 jours pour répondre**. Son silence vaut **acceptation**.
- Le temps de formation est du **temps de travail effectif** : rémunération maintenue.
- Pour la **VAE** et le **socle CléA**, l'accord ne porte que sur le calendrier, pas sur le contenu.

CE QUE DIT L'ENTREPRISE… ET CE QUE DIT LA LOI

L'entreprise annonce qu'elle n'accepte la formation sur temps de travail que si elle « répond à un besoin de l'entreprise », et n'abonde que si le projet est « partagé et validé ». **C'est sa politique, pas la loi** : ton CPF reste mobilisable hors temps de travail, sans autorisation.

OÙ DÉPOSER UN DOSSIER DE TRANSITION PRO

Selon ton lieu de travail ou de résidence :

Transitions Pro Île-de-France — 1 place Johann Strauss, 75010 Paris · 01 44 10 58 58

Transitions Pro Hauts-de-France (Creil, Beauvais, Amiens, Lille…) · 03 59 61 62 63

CPF DE TRANSITION PRO (PTP)

C. trav. L. 6323-17-1 et s.

Pour **changer de métier** en suivant une formation certifiante (diplôme ou titre inscrit au RNCP), **en gardant ton salaire**.

- **Ancienneté** : 24 mois de salariat, dont 12 dans l'entreprise.
- **Délais** : demande d'absence 60 jours avant (formation < 6 mois), 120 jours au-delà. Réponse sous **30 jours**, silence = accord.
- **Refus** uniquement si ces conditions ne sont pas respectées. **Report motivé de 9 mois maximum**, notamment si plus de 2 % de l'effectif de l'établissement est déjà absent à ce titre.
- Contrat **suspendu, pas rompu** : au retour, ton poste ou un poste équivalent, à rémunération au moins égale.

SALAIRE DE RÉFÉRENCE	RÉMUNÉRATION PENDANT LE CONGÉ
Jusqu'à 2 SMIC	**100 %**
Plus de 2 SMIC	**90 %** la 1re année (ou 1 200 h), puis 60 % — jamais moins de 2 SMIC

SE FORMER, ÉVOLUER, SE RECONVERTIR

Période de reconversion, entretien de parcours professionnel, CEP, formation syndicale — suite

À JOUR AU 22 OCTOBRE 2026

LA PÉRIODE DE RECONVERSION NOUVEAU

Loi n° 2025-989 du 24 octobre 2025 — en vigueur depuis février 2026

Elle **remplace Pro-A et Transitions collectives**. Ouverte à tous les salariés, sans condition d'âge ni de diplôme, à ton initiative ou à celle de l'employeur.

- **150 à 450 heures** de formation (certification RNCP, CQP, blocs de compétences ou CléA), financées par l'OPCO.
- **Interne** : contrat maintenu, **rémunération sans changement**.
- **Externe** (vers une autre entreprise) : ton contrat SNCF est **suspendu**.
- Toujours un **accord écrit** fixant l'organisation.

VIGILANCE CGT

Avec l'ouverture à la concurrence et les transferts de personnel, une reconversion « externe » peut servir à pousser vers la sortie. **Ne signe rien sans en avoir parlé à un militant**, et vérifie tes garanties de retour.

ENTRETIEN DE PARCOURS PROFESSIONNEL

DEPUIS LE 1ER OCT.

C. trav. L. 6315-1 modifié par la loi du 24 octobre 2025

L'entretien professionnel devient l'**entretien de parcours professionnel**. Ce n'est **pas une évaluation** : on y parle de toi, pas de tes objectifs.

- Un premier dans **l'année suivant l'embauche**, puis **tous les 4 ans** ; un état des lieux **tous les 8 ans**.
- Entretiens spécifiques de **mi-carrière (45 ans)** et de **fin de carrière (60 ans)**.
- Mené **sur le temps de travail** ; on y aborde compétences, perspectives, formations, reconversion, mobilité. **Une synthèse écrite** doit t'être remise.
- Pas d'entretien ni de formation non obligatoire ? Dans les entreprises de 50 salariés et plus, l'employeur doit verser **3 000 € sur ton CPF**.

CONSEIL CGT — PRÉPARE-LE

Liste tes formations, tes souhaits de mobilité et les qualifications que tu exerces sans qu'elles soient reconnues. **Relis la synthèse avant de la signer.**

LE CEP POUR TE FAIRE AIDER

Le **conseil en évolution professionnelle** est **gratuit, confidentiel et extérieur à l'entreprise** : un conseiller t'aide à construire ton projet, monter un PTP ou préparer ton entretien.

Opérateur en Île-de-France et Hauts-de-France : **Tingari Talent Solutions** (réseau Avenir Actifs). Rendez-vous sur **mon-cep.org** · 01 44 69 80 90 · contact@tingari.fr

FORMATION SYNDICALE : TON DROIT

C. trav. L. 2145-5 et s.

- **Jusqu'à 12 jours par an** (18 pour les animateurs et responsables), **syndiqué ou non**.
- Demande à l'employeur **30 jours avant** ; un refus doit être motivé et notifié **sous 8 jours**.
- **Salaire intégralement maintenu** par l'employeur.

Le secteur organise ses propres stages : Nouvel embauché, Ouverture à la concurrence, Lutter contre les idées d'extrême droite, CSSCT… Inscriptions sur le site du secteur.

DÉMARCHE	TA DEMANDE	RÉPONSE
CPF sur temps de travail	60 j avant (120 j si > 6 mois)	30 j — silence = oui
Transition pro (PTP)	60 j avant (120 j si > 6 mois)	30 j — silence = oui
Formation syndicale	30 j avant	refus motivé sous 8 j
Période de reconversion	accord écrit avant	dossier OPCO 30 j

LA CGT REVENDIQUE

- Une formation **sur le temps de travail et payée par l'employeur**, sans puiser dans ton CPF.
- La **suppression du reste à charge** et un abondement systématique des projets des agents.
- La **reconnaissance des qualifications acquises** dans la classification et la rémunération.
- Un **vrai droit au retour** pour toute reconversion.

CONNAÎTRE SES DROITS, C'EST DÉJÀ LES DÉFENDRE !

Un refus, un silence qui dure, une reconversion qu'on te pousse à signer ? N'hésite pas à contacter un militant CGT. Scanne et adhère !